

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00982

Numéro SIREN : 498 411 602

Nom ou dénomination : 2G LOTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000530

**BILAN ACTIF DÉTAILLÉ**

082191 - SNC 2G Lotissement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/22	31/12/21	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
En cours de production (biens et services)	193 219	193 219		
3310000000 Produits en cours	193 219	193 219		
Créances (3)				
Autres (3)	24 366	24 228	137	0,57
4456600000 Tva sur aut. biens & serv.	129	26	103	396,62
4456700000 Crédit Tva à report.	826	826		
4551000200 Bernard Ghanem	23 410	23 376	34	0,14
Disponibilités	132	132		
5121000000 Banque n°1	132	132		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>217 716</b>	<b>217 579</b>	<b>137</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>217 716</b>	<b>217 579</b>	<b>137</b>	<b>0,06</b>

ce bilan  
est conforme


certifié alors



**BILAN PASSIF DÉTAILLÉ**

082191 - SNC 2G Lotissement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 1 000 )	1 000	1 000		
1013000000 Capital.souscr.app.versé	1 000	1 000		
Réserves				
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>	<b>-1 039</b>	<b>-224</b>	<b>-816</b>	<b>-364,92</b>
SITUATION NETTE	-39	777	-816	-105,06
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-39</b>	<b>776</b>	<b>-816</b>	<b>-105,06</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	216 299	216 032	267	0,12
4551000100 Giardina Wilfried	216 299	216 032	267	0,12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 456	770	686	89,07
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>217 755</b>	<b>216 802</b>	<b>953</b>	<b>0,44</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>217 716</b>	<b>217 579</b>	<b>137</b>	<b>0,06</b>
(1) Dont à moins d'un an	217 755	216 802		

certifié  
au bilan



certifié et  
comptable



## COMPTES DE RÉSULTAT

082191 - SNC 2G Lotissement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Valeur au 31/12/22	% CA	Valeur au 31/12/21	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation						
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>						
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	1 039		562		477	84,96
6226100000 Honoraires comptabilité	1 039		512		527	103,03
6227000000 Frais actes et de contentieux			50		-50	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			281		-281	-100,00
6351200000 Taxe foncière			281		-281	-100,00
Autres charges						-100,00
6580000000 Ch.div.gest.courante						-100,00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 039</b>		<b>843</b>		<b>196</b>	<b>23,25</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 039</b>		<b>-843</b>		<b>-196</b>	<b>-23,25</b>
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
Charges financières						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>						
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>						
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-1 039</b>		<b>-843</b>		<b>-196</b>	<b>-23,25</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			620		-620	-100,00
7710000000 Pds except. / op. de gestion			620		-620	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>620</b>		<b>-620</b>	<b>-100,00</b>
Charges exceptionnelles						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>620</b>		<b>-620</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>620</b>		<b>-620</b>	<b>-100,00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 039</b>		<b>843</b>		<b>196</b>	<b>23,25</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-1 039</b>		<b>-224</b>		<b>-816</b>	<b>-364,92</b>

ce chiffre  
en forme


ce chiffre est en





# IMPÔT SUR LE REVENU

## Bénéfices industriels et commerciaux

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)  
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/22	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	31/12/22	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input checked="" type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

<b>A IDENTIFICATION</b>	
Dénomination de l'entreprise : SNC 2G Lotissement	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : Vaugelas 38190 LAVAL	
Mél : procorea@orange.fr	
Téléphone :	
SIREN 498411602	Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	<b>B DIVERS</b>
	Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>Promotion immobilière de logements</u>
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)			1 039
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c+d	
3 Total			1 039
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			1 039
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %			

4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)	e	
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		

5 Plus-values	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %
taxées selon les règles prévues pour les particuliers		
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI)	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt
Entreprise nouvelle art 44 sexies <input type="checkbox"/> ZRR art. 44 quinquies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
ZFU TE art.44 octies A <input type="checkbox"/> Zone de reconstruction de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/>

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)	a- BÉNÉFICE	b- DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)		
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)		Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %		
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel		

8 Régime des sociétés de personnes
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

ceh hie  
conforme

certif. c- l'orne

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

<b>ATTENTION :</b> toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .									
CGA/OMGA	Viseur ou certificateur conventionné			(Cocher la case correspondante)					
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné					Identité du déclarant :				
AGC ISERE CEC 122 Rue du rocher de Larzier CS-20032 38346 MOIRANS CEDEX 0476206870					Lieu LAVAL		Date : 15/05/23		
					Qualité et nom du déclarant : Gérant				
					Signature : GHANEM BERNARD				
ECF	prestataire :								

*Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.*

certifié  
conforme



certifié conforme



**E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)**

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 mm. III ou CGI).  
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
MR GHANEM BERNARD 22/02/1977 AVIGNON STE COLOMBE 84410 B	<input checked="" type="checkbox"/>	B	-520	
MR GIARDINA WILFRIED 08/09/1976 ST MARTIN D HERES 291 CHEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	B	-520	

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2022

**F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD  
Montant des : {  
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

**G DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ⑤

⑤ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

**I BIC NON PROFESSIONNELS**

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

certifié  
Gardarm e



certifié conforme  
39/48

Copyright Groupe ISA 2023 ISACUMPTA

1

**BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)



N°15948\*05

Désignation de l'entreprise		SNC 2G Lotissement			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		Vaugelas 38190 LAVAL					
SIRET		4 9 8 4 1 1 6 0 2 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 2			
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	193 219	052	193 219
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070	
		Autres* (3)		072	24 366	074	24 366
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	132	086	132	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
<b>Total II</b>		096	217 716	098	217 716		
<b>Total général (I + II)</b>				110	217 716	112	217 716
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131 )			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		-1 039	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
<b>Total I</b>			142		-39		
Provisions pour risques et charges			154				
<b>Total II</b>			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		1 456	
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...169 )			172		216 299	
	Produits constatés d'avance			174			
<b>Total III</b>			176		217 755		
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		217 716	
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	23 410		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Copyright Groupe ISA (2025) ISALONIFIA

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

*Certifié conforme*

*certifié conforme*

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC 2G Lotissement

Néant

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 2

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: Ventes de marchandises, Production vendue (biens, services), Production stockée, Production immobilisée, Subventions d'exploitation reçues, Autres produits, Total des produits d'exploitation hors TVA (I).

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: Achats de marchandises, Variation de stocks, Achats de matières premières, Autres charges externes, Impôts, taxes et versements assimilés, Rémunérations du personnel, Charges sociales, Dotations aux amortissements, Dotations aux provisions, Autres charges, Total des charges d'exploitation (II).

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II), Produits financiers (III), Charges financières (V).

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: Produits exceptionnels (IV), Charges exceptionnelles (VI), Impôt sur les bénéfices\* (VII).

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Row: 2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII).

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Row: B- RÉSULTAT FISCAL, Reporteur le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2.

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: Rémunérations et avantages personnels non déductibles, Amortissements excédentaires, Provisions non déductibles, Impôts et taxes non déductibles, Divers, Fraction des loyers à réintégrer, Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime, Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime.

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Rows include: Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime, Entreprises nouvelles, Reprise d'entreprises en difficulté, ZRD, Bassins d'emploi à redynamiser, ZFANG, BUD, Créance due au titre du report en arrière du déficit, Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A-G), Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs.

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Row: Déficit de l'exercice reporté en arrière.

Table with 3 columns: Description, Amount, and Tax Status. Row: Déficit antérieurs reportables, Résultat fiscal après imputation des déficits.

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certificat conforme, archivé, 41/48

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

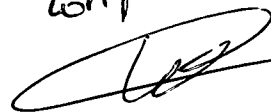
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>SNC 2G Lotissement</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

*certifié conforme*

*certifié conforme*




**4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>SNC 2G Lotissement</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	---	----------------------------------

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

<b>A</b>	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agence-ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982
982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	103
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

*certifié conforme*

*certifié conforme*  
  
43/48

Désignation de l'entreprise : SNC 2G Lotissement		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	
		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

Copyright Groupe ISA (BIZ) ISALUMIFA

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

*Certifié conforme*

*CC-BY-SA*

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

4 9 8 4 1 1 6 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC 2G Lotissement

ADRESSE (voie)

Vaugelas

CODE POSTAL

38190

VILLE

LAVAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MR Nom patronymique  GHANEM Prénom(s)  BERNARD

Nom marital  % de détention  50,0000 Nb de parts ou actions  50,00

Naissance : Date  22/02/1977 N° Département  84 Commune  AVIGNON Pays  France

Adresse : N°  Voie  STE COLOMBE

Code Postal  84410 Commune  BEDOIN Pays  France

Titre (2)  MR Nom patronymique  GIARDINA Prénom(s)  WILFRIED

Nom marital  % de détention  50,0000 Nb de parts ou actions  50,00

Naissance : Date  08/09/1976 N° Département  38 Commune  ST MARTIN D HERES Pays  France

Adresse : N°  291 Voie  CHEMIN DES COMBES

Code Postal  38330 Commune  SAINT-ISMIER Pays  France

Copyright Groupe ISA (2023) ISALUMPIA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SU

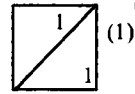
*certifié conforme*

*certifié conforme*

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	
<input type="text" value="905"/>	<input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Copyright Groupe INAL UNIFA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

*Certifié conforme*

*Certifié conforme*

# Société en Nom Collectif

## 2 G LOTISSEMENT

Société  
Au capital de 1000 Euros  
Siège social : Vaugelas 38190 LAVAL

### **- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS -**

L'an deux mille vingt trois, et le 1<sup>er</sup> juin, à 10 Heures 30.

Les associés de la société 2G LOTISSEMENT Société en Nom Collectif se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance

#### **SONT PRESENTES**

La Société dénommée **ProCoRéa**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à LAVAL (Isère) Vaugelas identifiée sous le numéro SIREN 490 183 787 RCS GRENOBLE représenté par Monsieur Wilfried GIARDINA, gérant et associé unique de ladite société

Propriétaire de 50 parts numéros 1 à 50  
ci ..... 50

La Société dénommée **GESTBATIM**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à BEDOIN (Vaucluse) Rue Coste Froide identifiée sous le numéro SIREN 497 716 464 RCS CARPENTRAS représenté par Monsieur Bernard GHANEM , gérant et associé unique de ladite société

Propriétaire de 50 parts numéros 51 à 100  
ci ..... 50

Ensemble propriétaires de toutes les parts de la société.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### **Ordre du jour**

Affectation du résultat déficitaire 2022 d'un montant de 1039 €.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale des Associés

Décide l'affectation du résultat déficitaire 2022 de 1039 € de la façon suivante :

PROCOREA, Vaugelas, 38190 LAVAL : 50%, soit un déficit de 519 €

GESTBATIM, Rue Coste Froide, 84410 BEDOIN : 50%, soit un déficit de 519 €

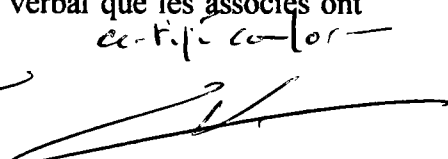
CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE PAR LES ASSOCIES

#### **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUI PRECEDE, il a été dressé le présent procès verbal que les associés ont signé après lecture.

certifié  
correctement  
certifié correct



# Société en Nom Collectif

## 2 G LOTISSEMENT

Société au capital de 1000 Euros  
Siège social : Vaugelas 38190 LAVAL

### - **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE** **- 31 DECEMBRE 2022 -**

La SARL PROCOREA au travers de son associé unique M. Wilfried GIARDINA, et la SARL GESTBATIM, au travers de son associé unique M. Bernard GHANEM, toutes deux seules associés et gérants de la société 2G LOTISSEMENT, ont, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

#### **I ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaire nul.

Depuis quelques années, un changement de classification au PLU de ce terrain avec une affectation à 100 % en logements sociaux financés par des prêts PLAI ou PLUS nous a amenés à reporter tout projet dans l'attente de sa re modification. Depuis, nos démarches ont porté leur fruits et le terrain ne connaît plus qu'une servitude d'affectation de 30 % de logements à loyers maîtrisés. Nous allons pouvoir lancer la démarche de re-division de ce terrain afin de faciliter sa vente. Des discussions avec la Mairie de Bédoin sont en cours sur la méthode de division du terrain.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1039 euros.

Compte tenu de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Autres achats et charges externes	1039 €
Impôts et taxes	000 €
Charges exceptionnelles	000 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre exploitation se solde par un résultat déficitaire de 1039 euros.

#### **II EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

La société a terminé la commercialisation des lots individuels. Il ne reste plus en commercialisation que le dernier lot : le lot prévu pour un collectif ou une construction de 610 m<sup>2</sup> de SHON, qui avec la fin du règlement de lotissement a été remplacé par la réglementation du PLU, qui porte la SHON potentielle à 900 m<sup>2</sup>. La SNC va diviser ce terrain en 4 lots pour les vendre plus facilement.

#### **III ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

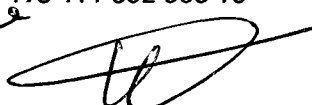
Néant

#### **IV EVENEMENT IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant

Société en Nom Collectif 2G LOTISSEMENT  
au capital de 1000 Euros  
siège social : Vaugelas, 38190 LAVAL  
RCS Grenoble 498 411 602 000 10

*certifié conforme*



*certifié conforme*



## **V ACTIVITES FILIALES**

Néant

## **VI PRISES DE PARTICIPATION**

Néant

## **VII DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **VIII PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que l'évaluation de leurs principaux indicateurs.

Résultat et affectation :

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un résultat déficitaire de 1039 euros, affecté de la façon suivante :

PROCOREA, Vaugelas, 38190 LAVAL : 50 %, soit un déficit de 519 €

GESTBATIM, rue coste froide – 84410 BEDOIN : 50 % soit un déficit de 519 €

## **IX RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## **X RENOUELEMENT DU MANDAT DU GERANT**

Néant

## **XI CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique, savoir :

Néant.

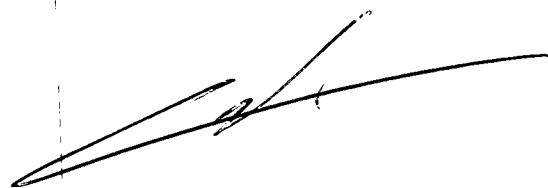
Fait à Laval, le 01<sup>er</sup> juillet 2023.

Les Gérants

*Ce texte  
conforme*



*certifié conforme*



Société en Nom Collectif 2G LOTISSEMENT  
au capital de 1000 Euros  
siège social : Vaugelas, 38190 LAVAL  
RCS Grenoble 498 411 602 000 10